



**AVIS PUBLIC
APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT
N° E-1907-1**

**PUBLIC NOTICE
APPROVAL AND COMING INTO EFFECT
OF BY-LAW
NO. E-1907-1**

À sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le conseil municipal de Ville de Mont-Royal a adopté le règlement suivant :

Règlement N° E-1907-1 abrogeant le Règlement N° E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000 \$ à cette fin ;

Ce règlement a été approuvé par :

- les personnes habiles à voter les 27 et 28 mai 2024, à la suite de l'ouverture d'un registre pour chacun de ces règlements;
- le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 juin 2024.

Ce règlement peut être consulté durant les heures d'ouverture, au bureau du greffier situé au 90, avenue Roosevelt ou sur le site web de la ville : www.ville.mont-royal.qc.ca.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour.

Donnés à Mont-Royal, le 3 juillet 2024.

On May 14, 2024, at its Regular Meeting, the Council of Town of Mount Royal adopted the following By-law:

By-law No. E-1907-1 repealing By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose;

This By-law were approved by:

- the qualified voters on May 27 and 28, 2024 following a register for each of these by-laws opened;
- the Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation on June 20, 2024.

The By-law may be consulted during regular business hours at the Town Clerk's Office located at 90 Roosevelt Avenue, Mount Royal or on the Town's website: www.town.mount-royal.qc.ca.

These By-laws come into effect today.

Given at Mount Royal, on July 3, 2024.

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy
Town Clerk

**RÈGLEMENT N° E-1907-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° E-1907 DÉCRÉTANT
LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF
ET COMMUNAUTAIRE ET UN EMPRUNT DE 27 800 000 \$ À CETTE FIN**

SOMMAIRE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION	
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT :	29 AVRIL 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	14 MAI 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR :	3 JUILLET 2024

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 29 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance ;

LE 14 MAI 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement N° E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000\$ à cette fin est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le greffier,

(signé Peter J. Malouf)

(signé Alexandre Verdy)

Peter J. Malouf

Alexandre Verdy

BY-LAW NO. E-1907-1 REPEALING BY-LAW NO. E-1907 TO ORDER THE CONSTRUCTION OF A SPORTS AND COMMUNITY COMPLEX AND A LOAN OF \$27,800,000 FOR THAT PURPOSE

ADOPTION PROCEDURE SUMMARY	
NOTICE OF MOTION AND FILING:	APRIL 29, 2024
ADOPTION OF BY-LAW:	MAY 14, 2024
COMING INTO EFFECT:	JULY 3, 2024

WHEREAS notice of motion for this by-law was given on April 29, 2024 and the draft by-law was filed at the same council meeting;

ON, MAY 14, 2024, COUNCIL ENACTED THE FOLLOWING:

1. By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose is repealed.

2. This by-law shall come into effect according to law.

(signed Peter J. Malouf)

(signed Alexandre Verdy)

Peter J. Malouf
Mayor

Alexandre Verdy
Town clerk